

# LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

## Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest  
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



*Numéro 12*

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF**

# La transition migratoire dans la Belgique industrielle de l'entre-deux-guerres

Thierry EGGERICKX et Jean-Paul SANDERSON<sup>1</sup>

Gédap, Université catholique de Louvain, Belgique

## Introduction

À la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la Belgique a connu une transition migratoire décisive et relativement brutale ; d'un pays de faible émigration, elle devint, notamment durant la période de l'entre-deux-guerres, un pays d'immigration. À partir de 1920, on enregistre les premières vagues importantes d'immigrants en provenance de pays non frontaliers, principalement d'Italie, d'Europe de l'Est et, aspect méconnu, du Maghreb. L'objectif de ces vagues d'immigrants était de remplacer la main-d'œuvre belge, dont le désir d'ascension sociale se mariait mal avec le travail pénible dans les mines. Il s'agissait donc d'une immigration de main-d'œuvre temporaire qui s'inscrivait dans un contexte de changements démographiques et sociaux importants en Belgique. Assez curieusement, cette période décisive dans l'histoire de la migration internationale en Belgique a été très peu étudiée, tout au moins dans son volet strictement démographique<sup>2</sup>.

Les objectifs de cette contribution sont, d'une part, étudier les raisons contextuelles de ce « retournement migratoire » et, d'autre part, considérer les transformations démographiques – nationalités, localisation spatiale, sex-ratio, structure par âge, stratégies migratoires – des courants d'immigration durant cette période.

Cette analyse repose sur un corpus de données, pour la plupart inédites. Il y a les sources classiques que constituent les recensements de la population des années 1900, 1910, 1920 et 1930, qui permettent une description très sommaire des caractéristiques et de la localisation des populations de nationalité étrangère en Belgique. Nous avons aussi utilisé une source d'informations méconnue, car jamais mentionnée dans les ouvrages et articles consacrés à ce sujet : *Les statistiques des étrangers au 30 juin 1938 et au 15 septembre 1939* publiées par l'Office central de statistique. Il s'agit véritablement de recensements exhaustifs de la population étrangère dont les résultats sont strictement comparables avec ceux des recensements menés auparavant.

En ce qui concerne les flux migratoires, nous aurons recours aux statistiques officielles des immigrations et émigrations internationales, extraites des registres de population, mais nous exploiterons surtout une source de données rarement utilisée : les registres des étrangers de la commune de Châtelineau, située dans le Hainaut industriel. Ces registres annuels couvrent la période 1890-1970 et, hormis les informations traditionnelles, telles que l'âge, le sexe, la composition familiale, la profession et l'état civil, ils permettent de retracer le parcours migratoire des individus et des familles depuis leur lieu de départ au pays (avec en plus mention du lieu de naissance, du lieu de résidence antérieur...) jusqu'à leur lieu de destination. Ces données individuelles permettent de « cerner » les immigrés de courte durée et surtout leur extrême mobilité, et donc d'affiner les aspects transitionnels et la chronologie du changement.

Cette communication se scindera en trois parties. La première sera consacrée à l'analyse des conditions démographiques de la transition migratoire de l'entre-deux-guerres. Dans la

---

<sup>1</sup> T. Eggerickx est chercheur qualifié au F.N.R.S. et J-P. Sanderson est assistant de recherche à l'U.C.L.

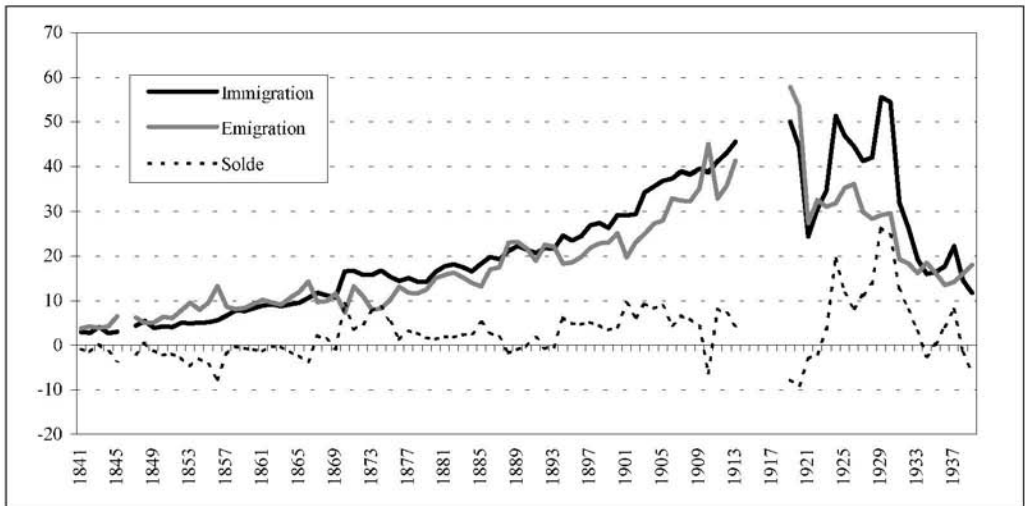
<sup>2</sup> Voir à ce sujet Oris, 1994.

seconde partie, nous nous interrogerons sur les éléments structurels – transition démographique et crise économique – qui justifient ces changements migratoires. Enfin, la troisième partie proposera une analyse fine des résultats des dépouillements des registres des étrangers, et plus particulièrement une étude des parcours et stratégies migratoires ainsi que des caractéristiques des populations immigrées.

## 1. Flux migratoires et population étrangère en Belgique (1900-1939) : les éléments d'une transition migratoire

Après la Première Guerre mondiale, la Belgique a connu une transition migratoire décisive et relativement brutale. Jusqu'en 1870, la Belgique est un pays d'émigration, les sorties l'emportant presque systématiquement sur les entrées (figure 1). À partir de la décennie 1870, l'immigration s'intensifie ; le nombre annuel d'entrées augmente de 16 000 en 1875 à plus de 45 000 à la veille du premier conflit mondial. Le volume de l'émigration suit un mouvement analogue, mais un rien moins intense, permettant de dégager un léger solde positif. Celui-ci augmentera au cours des années 1920, grâce à un volume d'immigration au moins aussi important qu'avant-guerre et surtout à des émigrations moins nombreuses. C'est véritablement à partir de ces années d'entre-deux-guerres que l'on peut qualifier la Belgique de « pays d'immigration ».

FIGURE 1 : L'IMMIGRATION ET L'ÉMIGRATION (EN MILLIERS) EN BELGIQUE DE 1841 À 1939



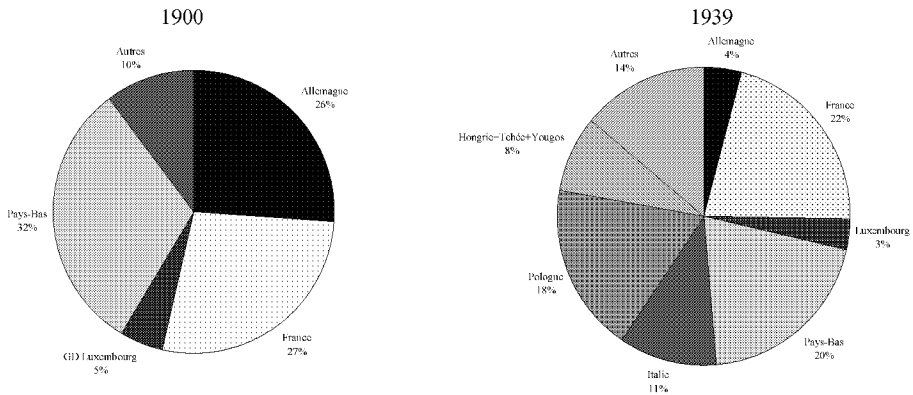
Au-delà de ce simple constat chiffré, ce qui change radicalement après la Première Guerre mondiale, c'est le paysage de l'immigration. Cette transformation s'opère à différents niveaux : les nationalités représentées, leur localisation spatiale ou encore le sex-ratio des immigrants.

### 1.1 Les nationalités se diversifient

Au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la veille du premier conflit mondial, la quasi-totalité des étrangers présents en Belgique provenait des pays voisins. Ainsi, en 1900, les Allemands, les Hollandais, les Luxembourgeois et les Français représentaient à eux seuls 90% des étrangers recensés. En 1939, cette proportion a chuté à 49%. D'une part, les effectifs d'Allemands ont considérablement diminué entre 1910 et 1920 (de 86%) suite aux mesures prises par le gouvernement, qui leur imposa de retourner dans leur patrie d'origine dès la fin de la Première

Guerre mondiale (Sartorius, 2004). D'autre part, entre les deux guerres mondiales, de nouveaux courants migratoires, d'origine plus lointaine, se sont développés. Les Italiens, les Polonais et, dans une moindre mesure, les Hongrois, les Tchèques et les Yougoslaves, fournirent les premiers bataillons de travailleurs immigrés. Entre 1920 et 1939, les Polonais et les Italiens ont décuplé leurs effectifs et constituent respectivement les troisième et quatrième nationalités les mieux représentées en Belgique (figure 2).

FIGURE 2 : LA RÉPARTITION DES ÉTRANGERS EN BELGIQUE SELON LA NATIONALITÉ EN 1900 ET EN 1939



Chaque nationalité a son histoire migratoire particulière et son arrivée en Belgique, loin d'être diluée dans le temps, correspond souvent à des phases de recrutement de main-d'œuvre. Ainsi, les pics d'entrées d'Italiens concernent les années 1924 et 1925, soit après l'accord conclu en 1922 par la fédération charbonnière de Belgique pour recruter officiellement en Italie des candidats mineurs (Morelli, 2004). Les arrivées massives de Polonais et de Yougoslaves à la fin des années 1920 sont aussi liées à l'organisation de recrutements intensifs et organisés sur place afin de sélectionner de la main-d'œuvre pour les charbonnages belges (Caestecker, 2004).

Par rapport aux décennies qui précèdent le premier conflit mondial, les importants flux d'immigration des années 1920 sont donc davantage sollicités et s'intègrent dans le cadre de politiques volontaristes de recrutement de main-d'œuvre. Ceci n'exclut pas les mouvements spontanés, les initiatives individuelles et les courants d'immigration politique fuyant le régime fasciste de Mussolini, la dictature instaurée en Pologne par le maréchal Pilsudski et, un peu plus tard, dans les années 1930, le nazisme et le franquisme (Eggerickx *et al.*, 2002).

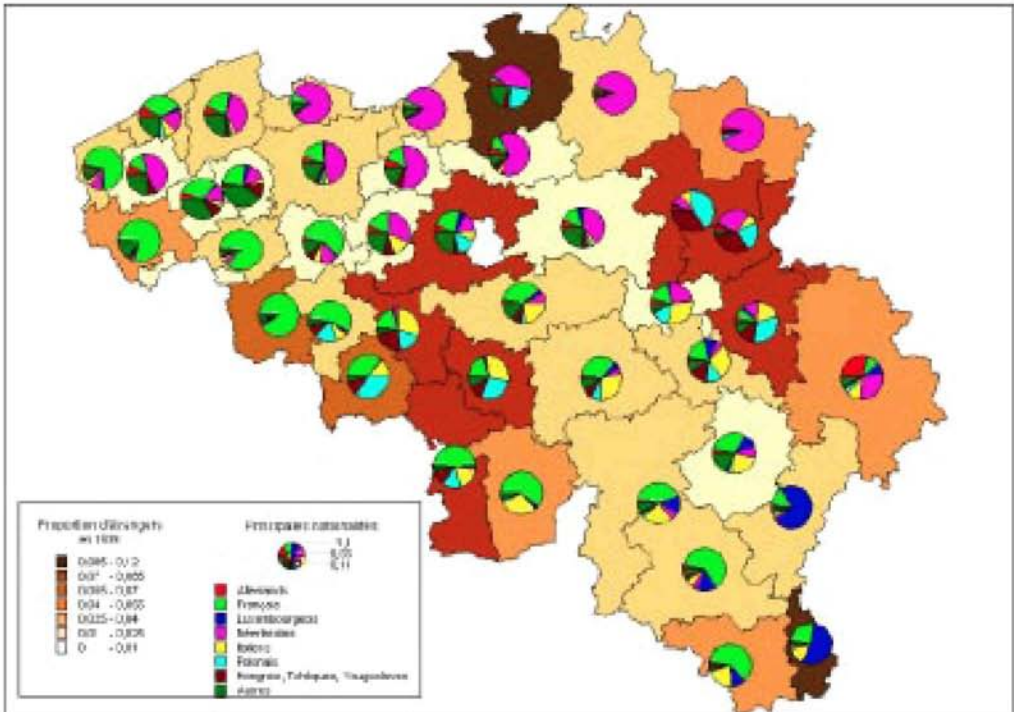
## 1.2 La localisation spatiale de la population étrangère se modifie

Un autre changement important après la Première Guerre mondiale concerne la localisation spatiale de la population étrangère. Avant 1914-1918, cette dernière est avant tout urbaine et frontalière (Stengers, 2004). En 1910, près de la moitié des étrangers réside à Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, les quatre grandes villes belges. La présence des communautés étrangères est également importante dans les arrondissements frontaliers. De plus, la frontière détermine dans une très large mesure la nationalité de cette population. Ainsi, les Français représentent une écrasante majorité (80 à 90% des étrangers) dans les arrondissements de la bordure ouest du pays. Dans les arrondissements frontaliers flamands, au nord et à l'est du pays, les populations hollandaises l'emportent largement. Cet effet de frontière s'observe aussi dans les arrondissements wallons de l'est et du sud-est. C'est le cas de Verviers, où les Allemands

constituent 70% de la population étrangère. Plus au sud, dans l'arrondissement d'Arlon, ce sont cette fois les Luxembourgeois qui sont les mieux représentés (65%).

En 1939, la situation a sensiblement évolué. Si le nombre absolu d'étrangers a augmenté dans les quatre grandes villes belges, ils ne constituent plus que 31-37 % des étrangers en Belgique. De même, si l'effet de frontière subsiste, il semble moins prégnant qu'avant-guerre (figure 3). Par exemple, suite au départ des populations allemandes, les proportions d'étrangers ont chuté entre 1900 et 1939 dans les arrondissements de Verviers (de 10 % à 4 %) et de Bastogne (de 4,5 % à 2 %). Le même phénomène s'observe plus au nord, dans les régions frontalières de Turnhout et de Maaseik, où les proportions d'étrangers ont également baissé sensiblement.

FIGURE 3 : LA PROPORTION D'ÉTRANGERS ET LA REPRÉSENTATION DES PRINCIPALES NATIONALITÉS DANS LES ARRONDISSEMENTS BELGES EN 1939



Parallèlement, d'autres régions, plus centrales, ont connu une arrivée massive de population étrangère durant cette période de l'entre-deux-guerres. Il s'agit des zones charbonnières du Hainaut et du Limbourg, qui ont capté une bonne partie de la main-d'œuvre étrangère. Entre 1900 et 1939, la population étrangère de l'arrondissement de Charleroi a été multipliée par un facteur 4, celle de Soignies et de Tongres par un facteur 5 et celle de Hasselt par un facteur 15. Dans ces quatre arrondissements, la proportion d'étrangers est désormais aussi élevée (entre 6 et 7%) que dans les arrondissements typiquement urbains de Bruxelles et d'Anvers.

La composition de la population étrangère selon la nationalité s'est modifiée dans ces zones industrielles et varie sensiblement. Prenons le cas de l'arrondissement de Charleroi. En 1900, les Français constituent 75% de la population étrangère. En 1939, ils ne représentent plus que 20% des étrangers. Les Italiens sont les plus nombreux (30%), talonnés par les Polonais

(27%). À quelques kilomètres de là, dans l'arrondissement de Soignies, les Hongrois, les Tchèques et les Yougoslaves constituent le deuxième groupe (23%), devancés par les Italiens (30%). Dans l'arrondissement de Mons, les Polonais (34%) et les Français (35%) se disputent la première place, loin devant les Italiens (13%) et le groupe des Hongrois, Tchèques et Yougoslaves (11%). Par contre, ces derniers sont les plus nombreux (32%) dans l'arrondissement limbourgeois de Tongres. Enfin, dans l'arrondissement voisin d'Hasselt, les Polonais sont les mieux représentés (43%).

En résumé, entre les deux conflits mondiaux, la logique de répartition spatiale de la population étrangère s'est modifiée : leur présence dans les agglomérations urbaines et dans les zones frontalières s'est affaiblie, alors qu'elle s'est considérablement renforcée dans les bassins industriels. De même, au gré des recrutements de main-d'œuvre, la composition de cette population selon la nationalité a également connu de profonds changements.

### 1.3 D'une « surféminisation » à une « surmasculinisation » de la population étrangère

Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, la population étrangère résidant en Belgique était davantage composée de femmes que d'hommes. Entre les recensements de 1900 et de 1920, le rapport de masculinité de la population étrangère est inférieur à 100 et accuse même une diminution (de 93 à 85), dont sont principalement responsables les populations françaises (de 96 à 75) et allemandes (de 88 à 58). Après 1920, les premières vagues d'immigration de main-d'œuvre étrangère inversent radicalement la tendance. Désormais, la population étrangère est majoritairement masculine. En 1930, le rapport de masculinité est de 119, mais atteint 152 chez les Polonais, 206 chez les Italiens, 240 chez les Tchèques et 430 chez les Yougoslaves. Cette surmasculinisation de la population étrangère touche essentiellement les jeunes adultes âgés de 20 à 35 ans.

Si ce phénomène de « surmasculinisation » s'accroît encore après la Seconde Guerre mondiale (Eggerickx *et al.*, 2002), on observera cependant que les indices se sont tassés au cours des années 1930. Pour l'ensemble de la population étrangère, on dénombre, en 1939, 112 hommes pour 100 femmes. Ce rapport n'est plus que de 121 pour les Polonais, de 143 pour les Italiens, de 155 pour les Tchèques et de 217 pour les Yougoslaves. Comme nous le verrons plus en détail dans les sections suivantes, la diminution de cet indice est liée à la politique de regroupement familial pratiquée durant cette décennie troublée afin de stabiliser la main-d'œuvre étrangère.

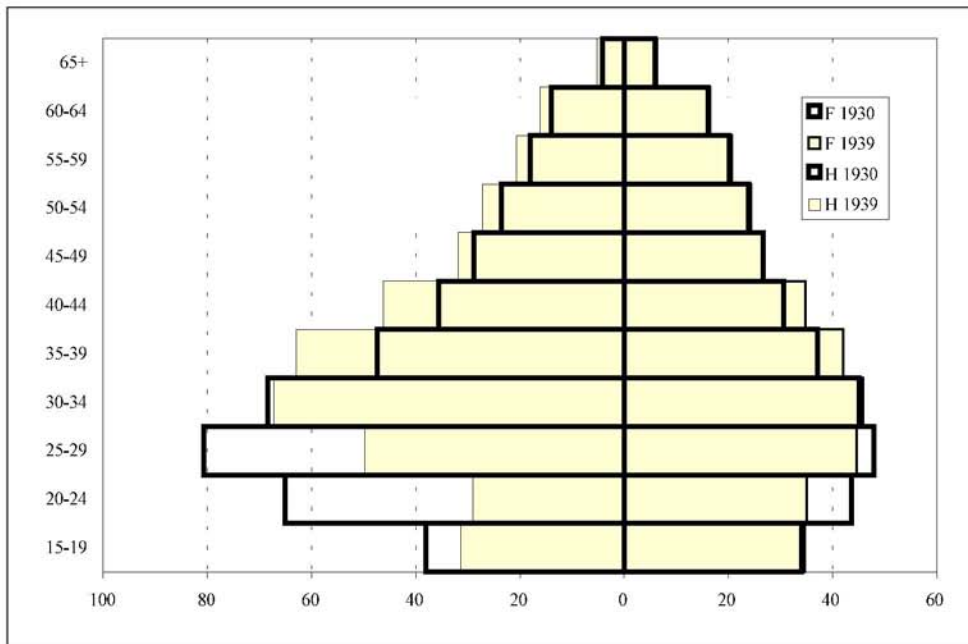
En outre, on observe un vieillissement prononcé de cette population étrangère entre 1930 et 1939 engendré par une diminution sensible des effectifs masculins âgés de 15 à 30 ans et par une augmentation de la part relative des hommes de plus de 35 ans (figure 4). En cause, la fermeture des frontières à la main-d'œuvre étrangère suite à la crise économique de 1929 et donc le non-renouvellement de cette population au moins jusqu'en 1937 (Coenen, 1999).

## 2. Transition démographique et crise économique : de l'entrée massive de travailleurs étrangers à la fermeture des frontières à l'immigration

D'une manière générale, les taux d'immigration vers les régions industrielles n'ont cessé de s'accroître tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Dès le départ, l'industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle a bénéficié d'une main-d'œuvre mobile et disponible, dont les principales réserves furent les campagnes wallonnes et flamandes. Cette émigration rurale a permis d'éponger le surplus démographique des campagnes congestionnées par une main-d'œuvre surabondante et fut stimulée par les promesses, tenues ou non, de débouchés nombreux et variés, de salaires plus élevés, de meilleures conditions de vie ou encore de mobilité sociale ascendante (Eggerickx, 2003). Quoi qu'il en soit, la population d'origine étrangère est rare. Après la Première Guerre

mondiale, la situation va changer : le nombre d'étrangers va augmenter en flèche dans les zones industrielles.

FIGURE 4 : STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN 1930 ET 1939



L'arrivée de cette main-d'œuvre étrangère peut s'expliquer par le choc de la Première Guerre mondiale et plus particulièrement par l'hécatombe qu'ont subie les rangs de la population active et par la reconstruction économique du pays. Toutefois, l'appel de main-d'œuvre étrangère est antérieur au conflit mondial et a pour cause principale la raréfaction de la main-d'œuvre belge, principalement dans les charbonnages. En fait, l'immigration de main-d'œuvre étrangère s'inscrit dans une perspective plus structurelle que conjoncturelle, dans un contexte de changements démographiques et sociaux importants qu'a connu la Belgique dès les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2.1 Immigration étrangère, baisse de la natalité et progrès sociaux

Selon G. Jacquemyns, professeur à l'Institut de sociologie Solvay, « la désertion du travail de la mine » et, par extension, l'appel d'une main-d'œuvre étrangère, découlent de deux facteurs principaux interdépendants : la baisse de la natalité et l'amélioration des conditions de vie des populations ouvrières (Jacquemyns, 1938).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est en quelque sorte au rythme des besoins de l'industrie que naissent les hommes. De nombreuses études ont mis en évidence les niveaux élevés de fécondité des populations des bassins industriels (Leboutte, 1997). Cette surfécondité du prolétariat industriel est sans conteste liée à la valeur du travail des enfants dans l'économie du ménage. Lors de l'enquête de 1843 sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, M. Schoenfeld, médecin à Charleroi, écrit à propos du « houilleur » (t. III, p. 27) : « [...] il a beaucoup d'enfants, il fait cas de la fécondité ; il regarde la naissance d'un enfant comme un événement heureux, car il y voit un aide de plus, et par conséquent plus d'aisance dans son avenir ». En d'autres termes, la mine était la grande nourricière, elle occupait des familles

entières, engluait la population des corons, hommes, femmes et enfants, dont les salaires s'additionnaient au même budget familial.

À partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la natalité et la fécondité des bassins industriels wallons accusent un recul net et décisif. De 40‰ vers 1870, le taux brut de natalité dans les cités industrielles de la région de Charleroi chute à 20‰ avant la Première Guerre mondiale. Dans le bassin industriel de Charleroi, jusqu'en 1870-1875, la descendance finale légitime des femmes âgées de 25-44 ans était en moyenne proche de 6 enfants. Trente ans plus tard, cet indice est à peine supérieur à 2 enfants (Eggerickx, 2004).

La diminution des familles nombreuses apparaît donc comme l'un des principaux facteurs expliquant la pénurie de main-d'œuvre. Pour G. Jacquemyns (1938, p.487), « *Tant qu'il y eut beaucoup d'enfants, ceux-ci allèrent à la fosse. La nécessité impérieuse faisait loi. Il fallait vivre. Seule la mine permettait de donner la pitance aux nombreuses bouches. On était certain, même si on n'avait que 9 ou 10 ans, de gagner de l'argent tout de suite. Le ménage en avait besoin. Ici, point de période d'apprentissage pendant laquelle l'enfant serait resté complètement à charge de la famille. Avec les familles moins nombreuses, il y eut un peu plus d'aisance et le « djambot » put être apprenti sans être une source de tracas pour les siens* ».

Cette limitation des naissances s'inscrit également dans un contexte de progrès sociaux qui favorisèrent l'élévation du niveau de vie de la classe ouvrière. Désormais, l'ouvrier vise un autre idéal. D'une part, il espère améliorer son sort et élever sa condition et, d'autre part, il souhaite que ses enfants échappent à la situation qui fut la sienne. Mais ces aspirations d'ascension sociale se marient mal avec une famille nombreuse. « *Les populations ouvrières [...] purent envisager pour leurs enfants une situation meilleure. Ce sentiment augmenta [...] à mesure que le bien-être se généralisa. [...] Mais pour accomplir l'effort nécessaire et le rendre efficace, il faut limiter le nombre des enfants que l'on veut élever au-dessus de la condition paternelle* » (Julin et Lesoir, 1943, p. 115). La prise de conscience des avantages d'une famille réduite se développa et fut confortée par les réglementations qui touchèrent le travail des enfants et l'instruction primaire obligatoire. En 1889, une loi interdit tout travail industriel aux enfants de moins de 12 ans et limita la durée du travail journalier à douze heures maximum pour les garçons de 12 à 16 ans et les filles de 12 à 21 ans. En 1914, la limite d'âge au travail fut portée à 14 ans, obligeant en outre les enfants à fréquenter l'école primaire jusqu'à cet âge (Loriaux, 2000). Ainsi, de 1900 à 1910, l'emploi des jeunes de 12 à 16 ans dans les charbonnages diminue de 70%.

La désaffection du travail de la mine est également liée au développement de l'enseignement, et plus particulièrement des écoles professionnelles, très nombreuses dans la région de Charleroi. « *Les ouvriers y ont envoyé leurs enfants en grand nombre. Celui qui sort de ces écoles nanti d'un diplôme ne se rend pas volontiers à la mine* » (Jacquemyns, 1938, p. 489). À cela s'ajoute d'autres facteurs, tels que des salaires médiocres compte tenu des conditions de travail (poussière, bruit...), et les problèmes de santé et d'usure physique précoce auxquels étaient confrontés les mineurs (*Le mouvement social*, 1939).

Pour ces raisons, le recours à l'immigration étrangère massive est devenu, après la Première Guerre mondiale notamment, une nécessité. Lors de la séance du 22 mars 1939 de l'Association belge pour le progrès social, M. Dethier, représentant d'une organisation syndicale des mineurs, considérait que « *Dans les conditions sociales et économiques actuelles, en particulier dans notre industrie charbonnière, je réponds sans la moindre hésitation qu'il est impossible de se passer de la main-d'œuvre étrangère* » (*Le mouvement social*, 1939, p. 124). Et ce, d'autant que, comme dans le cas des charbonnages du nord de la France (Noirel, 1986), plus le travail est pénible et dangereux, plus la population étrangère est représentée. Ainsi, toujours selon M. Dethier, sur 25 000 étrangers employés dans les charbonnages en 1939, 22 893 sont occupés dans les travaux de fond. Dans le cas de trois charbonnages du bassin de Charleroi, on dénombrait 303 ouvriers à veine (les abatteurs) de nationalité étrangère



pour 187 Belges. Quant aux « bouveleurs » (ceux qui creusent les galeries), il y avait 159 étrangers pour 78 Belges (*Le mouvement social*, 1939).

## 2.2 L'immigration étrangère de 1920 à 1939 : du recrutement intensif à la fermeture des frontières

Après la Première Guerre mondiale, plutôt que d'améliorer les conditions de travail et de valoriser le travail industriel, le patronat se tourne vers le recrutement de travailleurs étrangers prêts à accepter pour des salaires dérisoires les travaux les plus pénibles. Les charbonnages furent les principaux pourvoyeurs d'emplois et le nombre de travailleurs étrangers enregistra une progression très rapide. L'immigration « explose » à partir de 1922 ; en un peu plus d'un an, de septembre 1922 à novembre 1923, le nombre d'étrangers travaillant dans les mines belges a quadruplé (Coenen, 1999).

Les stratégies migratoires furent multiples. Au début de la décennie, ce sont très souvent les initiatives individuelles qui dominent (Caestecker, 2004), souvent instiguées par des agents recruteurs peu scrupuleux. Ainsi, il semble que de nombreux Maghrébins, dès leur arrivée à Marseille, étaient débauchés par des agents belges à la solde d'un charbonnage. « *Ceux-ci (les travailleurs étrangers) sont recrutés par certaines personnes qui touchent des primes. Je suis en possession d'une lettre par laquelle un de ces placeurs réclame 10% des salaires payés à l'ouvrier* »<sup>3</sup>. Cette main-d'œuvre, comme celle arrivée par ses propres moyens, s'est avérée peu fiable et, par manque de qualification, inapte au travail de la mine. Le patronat va alors utiliser une autre technique : encourager le recrutement par les travailleurs eux-mêmes en faisant appel à leur famille, amis et voisins, et moyennant l'octroi d'une prime. Les ouvriers sur place sont alors garants de ceux qu'ils recrutent (Coenen, 1999).

D'autres mouvements migratoires furent davantage collectifs et encadrés. Dès 1922, la Fédération charbonnière de Belgique est chargée officiellement de recruter de la main-d'œuvre en Italie (Morelli, 2004). Vers la fin de la décennie, le recrutement sera de plus en plus contrôlé et organisé ; des commissions de recrutement partirent en Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Hongrie afin de sélectionner des travailleurs pour les mines belges (*Le mouvement social*, 1939).

Dans les années 1920, l'immigration étrangère s'impose pour compenser la désaffection de la population autochtone, en quête d'ascension sociale. On la considère avant tout comme une main-d'œuvre d'appoint, temporaire, dont l'arrivée et le départ sont rythmés par les fluctuations de la conjoncture économique. « *Les Italiens, les Polonais ou les Tchèques qui viennent ici ne s'y fixent, pour la plupart, qu'avec l'idée de gagner un peu d'argent pour retourner dans leur pays d'origine... ou pour aller ailleurs* » (Bondas, 1925, p. 339).

Les années 1930, qui débutent avec la crise économique, marquent une nouvelle étape dans la présence étrangère en Belgique ; celle du rejet de l'étranger et de la fermeture des frontières à l'immigration. D'octobre 1931 à février 1932, le nombre de chômeurs complets augmente de 98 000 à 162 000 et atteint le nombre record de 213 000 à la fin de l'année 1934. En y ajoutant le chômage partiel, près de la moitié de la main-d'œuvre est touchée. Face à cette situation de crise, les étrangers deviennent les boucs émissaires, accusés de tous les maux (Coenen, 1999). À partir de 1930, le gouvernement prend une série de mesures restreignant sévèrement les conditions d'entrées et l'accès à l'emploi pour la main-d'œuvre étrangère. Ces mesures de contingentement (on fixe le nombre maximal d'étrangers dans les mines), assorties

---

<sup>3</sup> Commission nationale mixte des mines, intervention de Dejardin, séance du 20 août 1924, p. 7 Archives SAICOM, Mons. Extrait cité dans Coenen, 1999, p. 64.

de la perte d'avantages sociaux<sup>4</sup>, ont pour but de remplacer la main-d'œuvre étrangère par des chômeurs belges et de la refouler au-delà des frontières nationales.

À partir de 1936, les besoins de main-d'œuvre dans les charbonnages s'intensifient à nouveau afin de garantir le niveau de production, compte tenu de la reprise des activités industrielles et de la diminution du temps de travail hebdomadaire de 48 à 45 heures (Coenen, 1999). Dans un premier temps, on tente de favoriser le recrutement « interne » ; les résultats sont désastreux et démontrent, d'une part, que la mine ne fait décidément plus recette parmi les travailleurs belges et que, d'autre part, les questions de l'immigration et du chômage doivent bel et bien être dissociées (*Le Mouvement Social*, 1939). Le recrutement à l'étranger devient incontournable. Des commissions de recrutement sont envoyées en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie et le patronat entend favoriser le regroupement familial de manière à stabiliser la main-d'œuvre sur place (*Le Mouvement Social*, 1939).

### 3. Parcours migratoires et caractéristiques de la population immigrée dans le bassin industriel de Charleroi entre 1900 et 1939 : analyse des registres des étrangers de la commune de Châtelaineau

Cette dernière partie repose sur l'analyse des registres des étrangers de la commune de Châtelaineau. À notre connaissance, cette source d'informations n'a jamais fait l'objet d'une exploitation scientifique. Méconnus et rares, ces registres ont été admirablement conservés dans les archives communales de la ville de Châtelet, où l'on dispose de séries annuelles complètes couvrant la période 1890-1970 et concernant les localités de Bouffiuulx, Châtelet et Châtelaineau. Le cas de cette dernière commune est particulièrement intéressant : d'une part, il s'agit de l'une des communes les plus industrialisées du bassin de Charleroi et, d'autre part, de l'une des communes qui a connu la croissance du nombre d'étrangers la plus élevée durant l'entre-deux-guerres. En 1939, la proportion d'étrangers y dépasse 10%.

S'agissant de documents de police, destinés à cerner et à contrôler une population étrangère extrêmement mobile et volatile, ils offrent des informations de qualité et permettent de retracer le parcours migratoire des individus et des familles depuis leur lieu de départ dans leur pays d'origine jusqu'à leur destination. Ils conservent la trace de brefs séjours et révèlent de nouveaux courants migratoires. En effet, selon les dispositions légales en vigueur durant l'entre-deux-guerres<sup>5</sup>, y figurent tous les étrangers dont le séjour en Belgique est supérieur à quinze jours. Ces registres sont tenus par les administrations communales qui transmettent une copie au ministre de la Justice, plus précisément à son administration : la Sûreté publique. L'objectif de ces registres est clairement de contrôler cette population étrangère. C'est d'ailleurs ce qu'explique H. Bekaert (1940), administrateur adjoint de la Sûreté publique, lorsqu'il écrit que le but est d'« assurer un contrôle efficace de nature à éloigner du royaume les étrangers indésirables ».

L'intérêt de cette source réside dans sa richesse, mais aussi dans sa confrontation avec le registre de population. Ce dernier sert notamment à la production de statistiques officielles sur l'immigration et l'émigration internationale. La différence entre les deux sources est importante, comme le montre le tableau 1. Si, en 1920, l'écart reste modéré, dès 1921, on a un rapport de 1 à 3. Il y a donc une très nette sous-estimation du phénomène par les registres de population.

<sup>4</sup> Par l'arrêté-loi du 31 mai 1933, les étrangers, hormis ceux des pays voisins, perdent leur droit à l'assurance chômage.

<sup>5</sup> Il s'agit principalement des instructions générales du 1er avril 1921 concernant la tenue des registres de population, la constatation des changements de résidence et l'établissement des cartes d'identité (Moniteur Belge, 22 avril 1921) et de l'arrêté ministériel du 3 août 1933 portant des instructions ministérielles pour l'application de l'arrêté royal du 14 août 1933 relatif au séjour des étrangers en Belgique.

D'où vient ce décalage entre ces deux sources tenues par l'administration communale ? Sans entrer dans le détail des législations relatives à la tenue des registres et aux étrangers, il est évident qu'il n'existe aucun lien systématique entre ces deux documents. Les étrangers doivent s'inscrire au registre des étrangers si leur séjour en Belgique excède quinze jours, mais ils ne sont inclus dans le registre de la population qu'après autorisation expresse du ministre de la Justice. Bien plus, comme le souligne H. Bekaert (1940), l'étranger repris au registre de la population devrait être rayé du registre des étrangers. L'idée sous-jacente est évidente. Les étrangers inscrits au registre de la population bénéficient d'une autorisation d'établissement en Belgique, ce qui, selon les termes de la loi sur les étrangers du 12 février 1897, les prémunit contre les procédures d'expulsion rapides (auxquelles sont soumis les autres étrangers). La non-inscription aux registres de population répond à une volonté d'empêcher leur installation durable en Belgique, tandis que leur inscription au registre des étrangers renvoie à la volonté de contrôler et de moduler une main-d'œuvre au gré de la conjoncture économique.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ÉTRANGERS SELON LES REGISTRES DE POPULATION ET LES REGISTRES DES ÉTRANGERS

Année	Statistique de l'immigration (registres de population)	Registres des étrangers
1920	121	149
1921	52	150
1922	48	342
1925	80	336
1933	2	59
1934	9	20

On comprend mieux dès lors comment ces deux sources communales peuvent donner des chiffres aussi différents. L'une, le registre de population, correspond à une vision politique qui entend contrôler et limiter l'installation sur le territoire national des populations étrangères ; l'autre, le registre des étrangers, renvoie à une réalité tout aussi « policée », mais qui est de surcroît économique et qui implique l'appel à une main-d'œuvre étrangère d'appoint et temporaire, notamment pour travailler dans les mines, dans des conditions souvent difficiles.

Par rapport aux recensements de la population – qui dénombrent a priori les populations étrangères inscrites aux registres des étrangers comme aux registres de population – les registres des étrangers permettent d'affiner les aspects transitionnels de la migration et la chronologie des changements. À ce stade, le dépouillement des registres des étrangers concerne près de 2 800 personnes ainsi que les ensembles d'années clés de l'histoire de la migration suivants :

- 1905-1909, des années qui précèdent le premier conflit mondial et qui se caractérisent par une intensification des flux migratoires internationaux (cf. figure 1 pour ce qui concerne la Belgique) ;
- 1920-1922, les années de l'immédiat après-guerre, au cours desquelles on observe une reprise de l'immigration ;
- 1925, une année qui correspond à l'un des « pics migratoires » de l'entre-deux-guerres ;
- 1933-1936, des années de crise durant lesquelles le gouvernement prend des mesures restrictives pour contrer l'immigration.

### 3.1 Les caractéristiques démographiques des populations de nationalités étrangères qui immigreront à Châtelineau

#### 3.1.1 Intensité des flux et nationalités : un décalage important par rapport aux statistiques classiques

Selon les chiffres fournis par les registres des étrangers, l'intensité de l'immigration internationale est beaucoup plus élevée que ce qu'indiquent les statistiques officielles de l'immigration fournies par les registres de population. Le tableau 1 compare ces dernières avec les chiffres des registres des étrangers concernant uniquement les personnes qui, pour les années considérées, ont effectué un mouvement direct d'un pays étranger vers Châtelineau. Les écarts sont importants et très variables d'une période à l'autre. Pour 1920-1922, on dénombre 2,7 fois plus de migrations dans les registres des étrangers que dans les registres de population. En 1922 et en 1933-1934, ces rapports sont respectivement de 7,1 et de 7,2.

La présence étrangère dans cette commune industrielle est d'autant plus élevée que ces rapports ne prennent pas en compte les mouvements internes, c'est-à-dire l'arrivée à Châtelineau des populations étrangères en provenance d'une autre commune belge. Ainsi, en 1925, sur les 770 arrivées d'étrangers à Châtelineau, 56% proviennent d'une autre commune belge et 44% d'un pays étranger. En 1933-1936, ces proportions sont respectivement de 80% et de 20%. En d'autres termes, l'immigration et la présence de populations de nationalités étrangères font bien davantage partie du paysage démographique des communes industrielles que ce que laissent supposer les statistiques classiques et officielles.

De plus, certaines nationalités échappent complètement aux sources d'informations traditionnelles. Ainsi, les registres des étrangers révèlent la présence à Châtelineau de très nombreux immigrés d'origine maghrébine durant les années 1920. Comme le démontrent les chiffres du tableau 2, ils représentent 36% des étrangers arrivant dans cette commune en 1920-1922 et 26% en 1925. Les statistiques officielles de l'immigration ne relèvent l'arrivée d'aucun « Africain » au cours des années 1920-1922, et seulement l'entrée de seize « Africains » en 1925. Cette présence nord-africaine n'est pas mieux attestée par les recensements de la population. Pour ces derniers, deux raisons justifient cette carence :

- Les personnes nées en Algérie ont la nationalité française ; or, dans les recensements de la population comme dans les statistiques de l'immigration, c'est ce critère de la nationalité qui permet d'identifier la population étrangère. Les Algériens figurent donc parmi les personnes recensées comme françaises. On observera que cette remarque ne vaut pas pour les Marocains, les Tunisiens et les Tripolitains.
- L'immigration nord-africaine débute réellement après 1920 et s'arrête dès les premières années de la grande crise. « *Les Marocains, plus sensibles à la conjoncture que les Algériens, disparaissent quasiment du marché de l'emploi à partir de 1927, alors que l'installation d'Algériens se poursuit et ne s'arrête qu'avec la grande crise des années trente (...). Dès 1931, du fait de l'instauration de mesures protectionnistes, l'immigration d'origine nord-africaine est pratiquement arrêtée, et les régions à forte concentration nord-africaine ont perdu presque toute leur population de cette origine* » (Frennet-De Keyser, 2004, p. 333). De fait, en 1933-1936, les Maghrébins ne représentent plus que 5% des immigrants à Châtelineau.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES IMMIGRANTS ÉTRANGERS À CHÂTELINEAU SELON LA NATIONALITÉ

	1905-1909	1920-1922	1925	1933-1936	Total
<b>Chiffres absolus</b>					
Frontaliers	512	196	51	87	846
Italiens	22	113	387	271	793
Européens de l'Est	14	73	82	360	529
Maghrébins	2	233	203	38	476
Autres	11	26	47	36	120
Total	561	641	770	792	2764
<b>Chiffres relatifs (en %)</b>					
Frontaliers	91,3	30,6	6,6	11,0	27,7
Italiens	3,9	17,6	50,3	34,2	32,1
Européens de l'Est	2,5	11,4	10,6	45,5	14,8
Maghrébins	0,4	36,3	26,4	4,8	21,5
Autres	2,0	4,1	6,1	4,5	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : registre des étrangers

L'analyse du tableau 2 démontre la diversité des flux migratoires internationaux selon la nationalité d'une période à l'autre. Avant la Première Guerre mondiale, les frontaliers, et plus particulièrement les Français, représentent une écrasante majorité des immigrants à Châtelineau. Après la guerre, leur représentativité va s'effondrer, au profit tout d'abord des Maghrébins, lesquels constituent le premier groupe d'immigrants en 1920-1922. En 1925, les Italiens arrivent massivement et représentent plus de 50% des immigrants, loin devant les Nord-Africains (26%). En 1933-1936, les Italiens perdent leur première place (34%), largement devancés par les ressortissants des pays d'Europe de l'Est (46%), parmi lesquels on dénombre surtout des Polonais et, dans une moindre mesure, des Yougoslaves et des Tchèques. Ces nationalités ne représentaient que 11% des immigrants en 1920-1922 et en 1925. Enfin, en 1933-1936, les frontaliers et les Maghrébins sont sensiblement moins nombreux parmi les flux d'immigrants à Châtelineau.

### 3.1.2 Rapports de masculinité et structure par âge des immigrants à Châtelineau

À l'échelon national, la « surmasculinisation » de la population étrangère n'apparaît réellement qu'à partir de 1920. La situation de la commune de Châtelineau et des bassins industriels en général ne se conforme en rien à cette tendance (tableau 3). Compte tenu des possibilités d'emplois (charbonnages, métallurgie...), cette « surmasculinité », qui concerne surtout les 20-39 ans, est attestée avant la Première Guerre mondiale et est sensiblement plus élevée que les moyennes nationales (Eggerickx *et al.*, 2002).

Bien que les hommes restent en moyenne deux fois plus nombreux que les femmes, on observe pour les années 1933-1936 une chute sensible des rapports de masculinité, notamment pour les groupes d'âges actifs. Cette tendance est d'une part liée à la fermeture des frontières à l'immigration de main-d'œuvre étrangère dès 1930 et, d'autre part, aux mesures favorisant le regroupement familial de manière à stabiliser sur place les travailleurs étrangers. Selon M. Legrand, directeur général de la Fédération des Associations charbonnières, « Dans le but

*de maintenir en Belgique cette population étrangère, dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage, les producteurs charbonniers ont fait tous leurs efforts pour provoquer et pour faciliter l'immigration des familles des ouvriers étrangers, notamment en avançant l'argent nécessaire par les frais de voyage, et en leur assurant un logement » (Le mouvement social, 1939, p.171).*

De fait, près de 80% des immigrations internationales de 1933-1936 (d'un pays étranger vers Châtelaineau) sont le fait de femmes et d'enfants. À leur inscription dans les registres des étrangers, ces épouses doivent s'engager à n'exercer en Belgique aucun emploi sous peine de renvoi immédiat à la frontière. Quant aux quelques immigrations masculines directes observées au cours de ces années, elles sont soit le fait de personnes âgées qui rejoignent leur enfant, soit le fait d'aller et retours furtifs au pays d'origine, obligatoirement pour une durée de moins de six mois.

TABLEAU 3 : RAPPORTS DE MASCULINITÉ (NOMBRE D'HOMMES POUR 100 FEMMES) DES IMMIGRANTS À CHÂTELINEAU

	1905-1909	1920-1922	1925	1933-1936
Selon l'âge :				
20-29 ans	750	593	759	176
30-39 ans	792	717	507	267
Total des immigrants	428	467	430	184
Selon la nationalité :				
Frontaliers	397	123	155	129
Italiens	850	1 178	303	176
Européens de l'Est	367	1 725	356	221
Maghrébins	Ns	11 650	38 600	1 800

ns : non significatif - Source : registre des étrangers

Au-delà de l'évolution de ce phénomène, la « surmasculinisation » des immigrants est très variable selon la nationalité. Chez les Maghrébins, quelles que soient les années considérées, l'immigration est exclusivement masculine. C'est également le cas des ressortissants de l'Europe de l'Est et des Italiens au début des années 1920, alors que du côté des frontaliers, le rapport de masculinité est relativement équilibré, avec 123 hommes pour 100 femmes. Par la suite, pour les Italiens comme pour les Européens de l'Est, les rapports de masculinité diminuent. Si la situation de 1933-1936 s'explique par le regroupement familial, celle de 1925 est moins nette. Seule l'analyse des compositions familiales lors de l'immigration permettra de déterminer si la baisse du rapport de masculinité est liée au regroupement familial – les femmes et les enfants rejoignent le mari – ou à une augmentation des flux migratoires de type familial.

La figure 5 présente la structure par grand groupe d'âge des immigrants à Châtelaineau aux différentes dates considérées. D'une période à l'autre, les profils migratoires ont subi des modifications importantes. Pour les trois premières périodes considérées, on observe une très nette surreprésentation des 20-29 ans, qui est caractéristique des migrations de main-d'œuvre. Leur proportion augmente jusqu'à atteindre la moitié des effectifs des immigrants en 1925. Les faibles proportions de jeunes de moins de 20 ans (en 1920-1922 et 1925) et de personnes plus âgées constituent d'autres traits typiques de cette migration ouvrière.

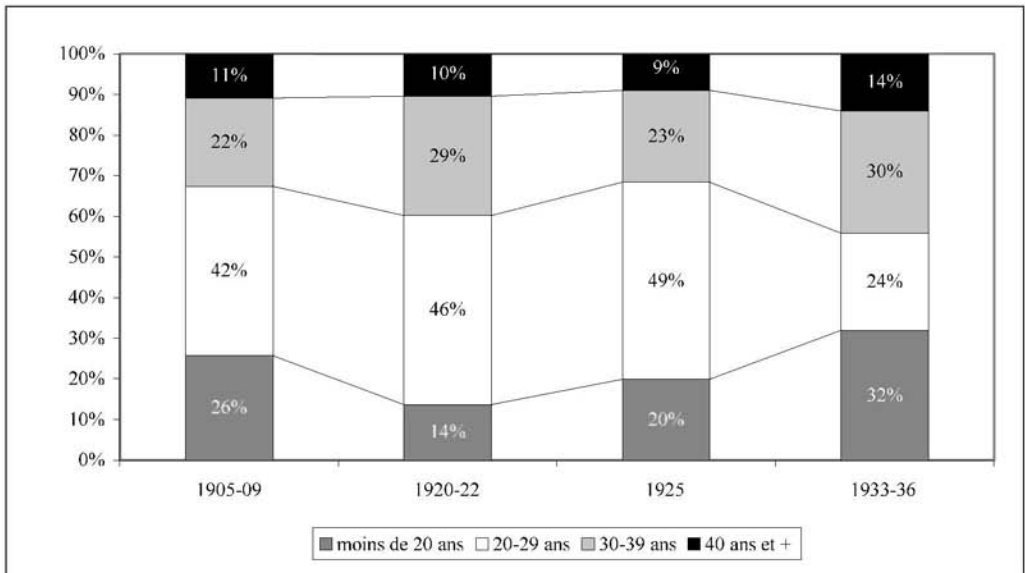
La situation de 1905-1909 est néanmoins particulière, si l'on confronte la structure par âge des immigrants et les rapports de masculinité. D'un côté, on relève une part relative très élevée de jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans (42%), dont 88% sont des hommes. De l'autre, les

jeunes de moins de 20 ans représentent plus du quart des immigrants à Châtelineau et, parmi ceux-ci, les garçons l'emportent largement sur les filles (rapport de masculinité des moins de 10 ans = 158, et des 10-19 ans = 183). Est-on en présence d'une stratégie migratoire particulière qui pousserait les pères à migrer vers les charbonnages de Charleroi accompagnés d'un ou de plusieurs enfants, de préférence du sexe masculin ? Notons que les réglementations limitant l'âge à la mise au travail des enfants à 14 ans ne seront appliquées qu'à partir de 1914. Par ailleurs, une circulaire ministérielle du 3 novembre 1920 rappelle aux inspecteurs du travail que : « (...) les lois et règlements concernant le travail des femmes et des enfants (...) s'appliquent à tous ceux qui habitent le territoire, qu'ils soient étrangers ou nationaux. Dès lors, les enfants étrangers ne peuvent être admis au travail dans les établissements belges que s'ils satisfont aux prescriptions de la loi sur le travail des femmes et des enfants (...) » (*Revue du travail*, 1920, pp. 1411-1412).

Les années 1933-1936 se caractérisent également par une composition spécifique par groupe d'âge. Deux traits majeurs ressortent par rapport aux périodes précédentes :

- L'augmentation de la proportion de jeunes de moins de 20 ans (ils constituent le groupe d'âge le plus nombreux), conséquence du regroupement familial qui s'opère durant ces années de crise économique ;
- La diminution très sensible de la part relative des jeunes adultes de 20-29 ans et, corollairement, l'augmentation de la représentativité des groupes de 30-39 ans et de 40 ans et plus. Cette tendance est liée à la fermeture des frontières à l'immigration de main-d'œuvre. Le non-renouvellement de cette population de jeunes adultes entraîne un vieillissement rapide sur place de la population en âge d'être active. En dix ans, l'âge moyen des entrants à Châtelineau est passé de 26 ans (1925) à près de 35 ans (1933-1936). Ce vieillissement s'observe pour tous les groupes de nationalités considérés.

FIGURE 5 : STRUCTURE PAR ÂGE DES IMMIGRANTS ÉTRANGERS À CHÂTELINEAU



Source : registre des étrangers

## 3.2 Stratégies et parcours migratoires : un premier aperçu

### 3.2.1. Migrations directes et indirectes : des trajectoires migratoires de plus en plus complexes

Les registres des étrangers comprennent de nombreuses variables permettant de décrire le parcours migratoires des populations de nationalité étrangère et, par extension, les stratégies migratoires. On peut par exemple identifier plusieurs catégories d'immigrants (on supprime les individus nés en Belgique) en combinant les variables suivantes :

- Pays de résidence à la naissance = A
- Pays de résidence antérieure (avant l'arrivée en Belgique) à l'étranger = B
- La différence entre la date d'arrivée en Belgique et la date d'arrivée à Châtelineau = C

En combinant ces trois variables, on peut identifier par exemple quatre catégories d'immigrants selon le parcours effectué avant de s'établir à Châtelineau :

1. Si  $A = B$  et  $C = 0$ , il s'agira d'immigrants directs, qui ne sont pas passés par un autre pays ou par une autre commune belge.
2. Si  $A = B$  et  $C \neq 0$ , il s'agira d'immigrants directs du pays d'origine vers la Belgique, mais Châtelineau n'est pas le premier lieu d'établissement en Belgique. On parlera d'immigrants directs avec transition en Belgique.
3. Si  $A \neq B$  et  $C = 0$ , il s'agira d'immigrants indirects vers la Belgique ; le migrant a transité vers un autre pays avant d'arriver à Châtelineau (pas d'autres lieux d'établissement en Belgique). On parlera d'immigrants indirects sans transition en Belgique.
4. Si  $A \neq B$  et  $C \neq 0$ , il s'agira d'immigrants indirects vers la Belgique et vers Châtelineau : le migrant est à la fois passé par un autre pays et par une autre commune belge avant de s'installer à Châtelineau. On parlera d'immigrants indirects avec transition en Belgique.

Avant la Première Guerre mondiale, la grande majorité des immigrants étant des frontaliers, les migrations indirectes, impliquant un passage par un autre pays, sont très rares. Près de 95% des immigrants, essentiellement des Français, ont effectué une migration directe de leur pays d'origine vers la Belgique (figure 6). Pour la moitié d'entre eux, l'arrivée en Belgique coïncide avec l'installation à Châtelineau, sans passage par une autre commune belge. La fréquence de ce type de migration directe (type 1) va considérablement diminuer après le premier conflit mondial. Elle n'en laisse pas moins supposer l'existence de manœuvres de débauchage de la main-d'œuvre des charbonnages du nord de la France de la part des industriels de Châtelineau.

Pour les périodes 1920-1922 et 1925, la répartition des immigrants selon le type de mouvement effectué s'équilibre. En 1920-1922, les mouvements directs (types 1 et 2) sont encore majoritaires, mais les mouvements indirects impliquant le passage par un autre pays représentent déjà 45% du total. En 1925, près de 50% des migrations s'effectuent de manière indirecte. De même, les arrivées directes de l'étranger vers Châtelineau, dominantes en 1920-1922 (31%), ne représentent plus que 24% en 1925. En d'autres termes, les parcours migratoires se diversifient et se complexifient durant cette période d'après-guerre : les immigrants sont de plus en plus nombreux à transiter par un autre pays et par une autre commune avant de s'installer à Châtelineau.



FIGURE 6 : TYPES DE MIGRATIONS SELON LA PÉRIODE D'OBSERVATION

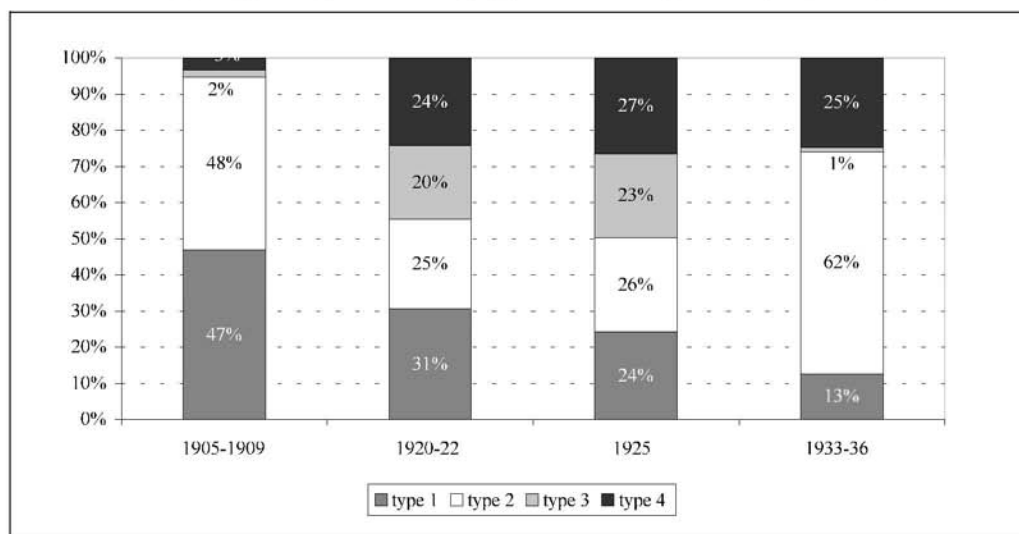
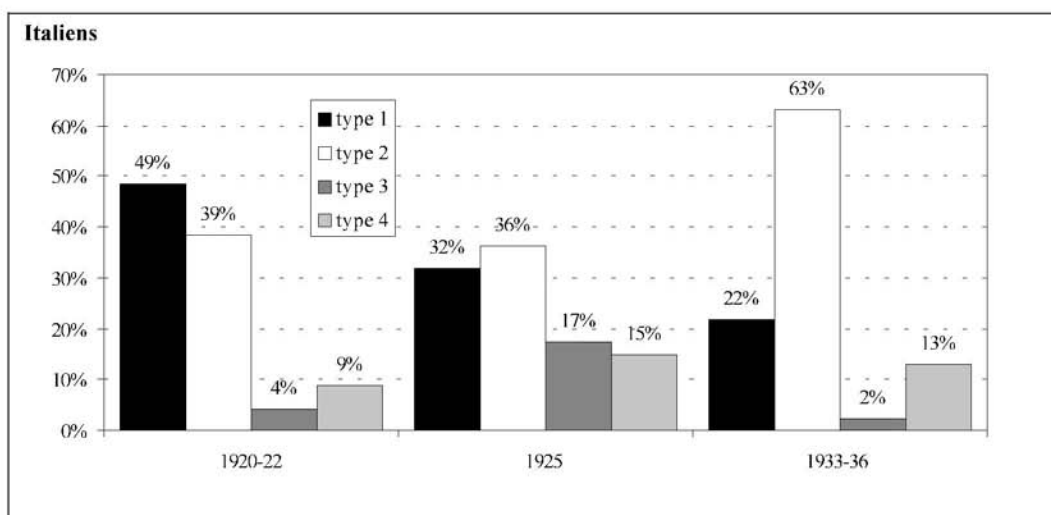
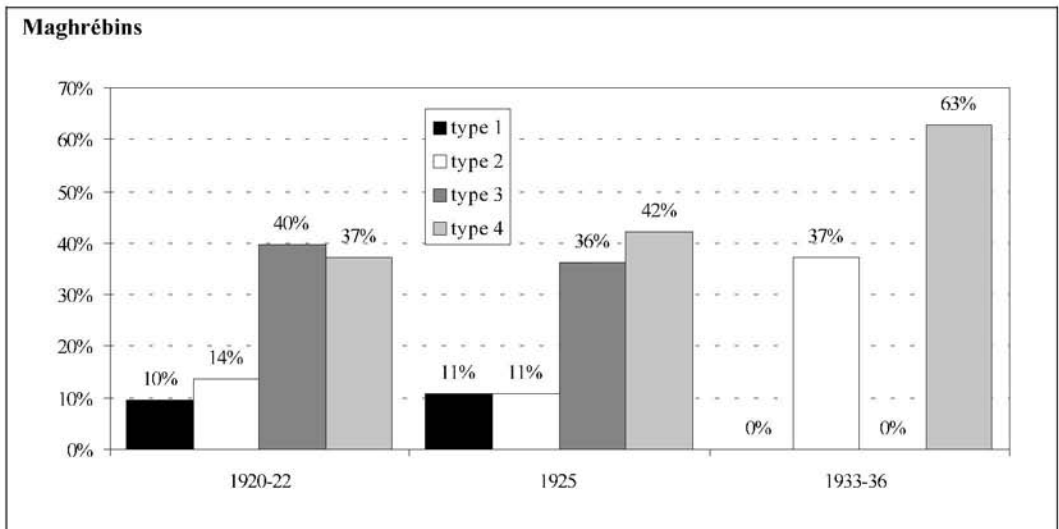


FIGURE 7 : TYPES DE MIGRATION SELON LA PÉRIODE D'OBSERVATION ET LA NATIONALITÉ





Source : registre des étrangers

Ces tendances s'observent pour toutes les nationalités considérées, même si les comportements migratoires diffèrent sensiblement entre elles (figure 7). Considérons la situation de 1920-1922. Pour les frontaliers et les Italiens, les migrations directes l'emportent largement, avec respectivement 91 et 87%. Inversement, les mouvements indirects sont majoritaires pour les Européens de l'Est (54%), dont une large part transite par l'Allemagne, et surtout pour les Maghrébins, dont 77% sont passés par la France avant d'arriver en Belgique. Ces deux derniers groupes de nationalités sont également davantage impliqués dans des migrations multiples en Belgique avant leur arrivée à Châtelineau. Ce dernier aspect se renforce en 1933-1936 pour toutes les nationalités, compte tenu de la fermeture des frontières à l'immigration : seules les migrations qui s'opèrent dans le cadre de regroupements familiaux sont autorisées et, par conséquent, la plupart des étrangers immigrants à Châtelineau en 1933-1936 proviennent d'une autre commune belge.

### 3.2.2 Une caractéristique du parcours migratoire en Belgique : l'instabilité migratoire et professionnelle

L'importance de la durée de séjour en Belgique, entre l'entrée au pays et l'arrivée à Châtelineau, traduit, dans une certaine mesure, la complexité et l'importance du parcours migratoire en Belgique (tableau 4). Avant la Première Guerre mondiale, cette durée est légèrement supérieure à 2 années. Après le premier conflit mondial, cette durée de séjour est beaucoup plus courte, en moyenne 8 mois, mais très variable d'un groupe de nationalités à l'autre. Pour les Italiens et les Maghrébins, elle est à peine de 2 mois ; la migration est quasiment directe du pays étranger vers Châtelineau. Pour les ressortissants de l'Europe de l'Est, elle est à peine plus élevée, de l'ordre de 5 mois, alors qu'elle est proche d'1,5 ans pour les frontaliers. Il est vrai que cette période de l'immédiat après-guerre se caractérise par des manœuvres de « débauchage » en France (notamment) et dans les pays d'origine de la part des industriels belges. Même sur place, « Certaines sociétés, pour éviter ces dépenses (liées au recrutement extérieur) débauchent en leur offrant de meilleurs salaires des étrangers après quelques mois de présence en Belgique » (Coenen, 1999, p. 67). En 1925, hormis pour les frontaliers, les durées de résidence en Belgique avant l'arrivée à Châtelineau ont augmenté. Compte tenu de l'importante mobilité interne de la main-d'œuvre (*turnover* ouvrier), plus le

temps s'écoulera depuis la fin de la guerre, plus la durée de résidence en Belgique augmentera. En 1933-1936, cette durée de résidence explose littéralement, pour atteindre en moyenne 4,5 années. C'est que la politique de fermeture des frontières, si elle empêche l'immigration, force également la main-d'œuvre étrangère à rester sur place coûte que coûte, sous peine de ne plus pouvoir revenir en Belgique.

TABLEAU 4 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS) EN BELGIQUE AVANT L'ARRIVÉE À CHÂTELINEAU

	1905-1909	1920-1922	1925	1933-1936
Frontaliers	24,3 (ns)	17,4	15,7	
Italiens	28,0	2,0	7,1	40,5 (ns)
Européens de l'est	36,7 (ns)	5,2	13,3	60,1
Maghrébins	Ns	2,3	9,1	ns
Total	25,0	7,8	8,6	52,7

TABLEAU 5 : DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR (EN MOIS) À CHÂTELINEAU

	1905-1909	1920-1922	1925	1933-1936
Frontaliers	10,4 (ns)	29,7	28,2	
Italiens	5,6	8,5	29,5	42,0 (ns)
Européens de l'Est	10,0 (ns)	7,3	16,3	22,2
Maghrébins	Ns	5,7	8,6	ns
Total	10,1	13,3	21,1	28,1

Source : registre des étrangers

Le tableau 5 présente les durées de séjour à Châtelaineau. Pour les deux premières périodes, ces durées sont très courtes, inférieures à une année chez les Maghrébins, les Italiens et les Européens de l'Est. La mobilité de cette main-d'œuvre étrangère constitue un véritable problème pour le patronat charbonnier. « *Leur principale motivation est de gagner le plus possible dans le temps le plus court. Aussi toute proposition intéressante est acceptée d'où qu'elle vienne* » (Coenen, 1999, pp. 67-68). Les frontaliers rentrent moins dans cette catégorie car ils s'intègrent davantage dans des courants migratoires de type familial, qui favorisent l'ancrage de plus longue durée sur place (Eggerickx, 2004). Face à ce problème, les industriels prendront un certain nombre de mesures dans le but de stabiliser la main-d'œuvre. Parmi celles-ci figurent le regroupement familial, le permis de travail qui oblige l'ouvrier à travailler un an minimum pour le charbonnage avec lequel il a un contrat d'embauche, et l'amélioration des conditions de logement. En 1925, quelle que soit la nationalité, les durées de résidence sur place ont augmenté : elles ont plus que doublé pour les Italiens et les Européens de l'Est, alors qu'elles demeurent très faibles pour les Maghrébins. Cette tendance se poursuit au cours des années 1930, la crise économique et le chômage ne favorisant guère la mobilité de la main-d'œuvre.

## Conclusion

L'objectif général de ce travail était d'étudier une période de l'histoire migratoire de la Belgique – l'entre-deux-guerres – relativement méconnue, mais intéressante à plus d'un titre. Les changements sont nombreux. Ce sont d'abord les flux migratoires qui s'intensifient, faisant de la Belgique un véritable pays d'immigration. Ensuite, les nationalités concernées se diversifient : aux frontaliers s'ajoutent des courants plus lointains composés d'Italiens, de Polonais, de Hongrois, de Yougoslaves et, aspect moins connu, de Maghrébins. La localisation de ces populations immigrées en Belgique se modifie également : avant la Première Guerre mondiale, ils s'implantèrent surtout dans les grandes agglomérations urbaines du pays et dans les zones frontalières ; ensuite, ce furent surtout les bassins industriels du Hainaut, de Liège et du Limbourg qui attirèrent ces populations. Cette immigration économique, répondant aux besoins de main-d'œuvre, notamment dans les charbonnages, a également modifié le profil démographique du migrant. Le trait majeur de ces courants migratoires de l'entre-deux-guerres fut la surmasculinisation des immigrants, alors que les femmes l'emportaient largement auparavant. Il faudra attendre les années 1930 et la mise en place de politiques de regroupement familial pour que cette tendance s'atténue quelque peu. Enfin, un dernier changement important est d'ordre politico-institutionnel. Comme l'indique R. Leboutte, la période qui précède la Première Guerre mondiale se caractérise par l'étonnante liberté de se déplacer à travers l'Europe, d'un pays à l'autre, d'un bassin industriel à l'autre. « *La libre circulation des travailleurs (...) existait de facto avant 1914. (...). Pour la première fois peut-être dans l'histoire moderne, une large portion de l'Europe formait virtuellement un marché de travail unique (...)* » (Leboutte, 2001, pp. 251-252). Après la guerre, la situation se modifie et les mesures administratives et législatives se multiplient, pour contrôler d'abord, puis, avec la crise économique de 1930-1931, pour restreindre ou empêcher la mise au travail d'étrangers afin de protéger les marchés nationaux.

Ces changements qui caractérisent l'immigration étrangère durant l'entre-deux-guerres s'inscrivent dans une dynamique plus structurelle que conjoncturelle, dans un contexte de transformations démographiques et sociales importantes qui opèrent depuis les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons souligné, l'intensification de l'immigration étrangère répond à un besoin économique lié à la désertion du travail de la mine, qui est lui-même consécutif de la baisse de la natalité et de l'amélioration des conditions de vie des populations ouvrières.

Cette « période migratoire » de l'entre-deux-guerres, nous l'avons abordée par le biais d'une source de données méconnue : les registres des étrangers d'une commune industrielle – Châtelineau – de la région de Charleroi. Ceux-ci fournissent des chiffres et une vision de l'immigration très différents de ceux, officiels, délivrés par les registres de population. Ils montrent l'extrême variabilité des « situations migratoires » (caractéristiques, trajectoires...), l'importance des flux et la mobilité extrême des populations impliquées. Les changements sont permanents, quasiment annuels, et semblent démontrer que, si le contrôle des populations étrangères est de plus en plus sévère, l'immigration n'est en rien organisée. Cela reflète également les conflits sous-jacents entre le monde politico-syndical, qui insiste sur les « dangers » de l'immigration, notamment en période de crise, et le monde des patrons d'industrie, qui a un besoin pressant de main-d'œuvre à bas prix, taillable et corvéable à merci.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEKAERT H., 1940, *Le statut des étrangers en Belgique*, t. I, Larcier, Bruxelles, 397 p.
- BONDAS J., 1925, « Pour la défense des huit heures. L'enquête de la Commission médicale », *Le mouvement syndical*, décembre.
- CAESTECKER F., 2004, « Mineurs d'Europe centrale en Belgique », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction d'A. Morelli, Bruxelles, pp. 163-172.
- COENEN M.-T., (sous la direction de), 1999, *Les syndicats et les immigrés. Du rejet à l'intégration*, EVO-CARHOP-FEC, s.l., 184 p.
- EGGERICKX T., 2003, « Migrations et crises économiques dans le Centre de la Wallonie au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et démographie. Migrations, cycle de vie familial et marchés du travail*, Entretiens de la Société de Démographie Historique et de l'Association française des Historiens Économistes, Paris, 4-5 décembre 1998, *Cahiers des Annales de Démographie Historique*, n°3, pp. 123-157.
- EGGERICKX T., 2004, *La dynamique démographique et la transition de la fécondité dans le bassin industriel de la région de Charleroi, de 1831 à 1910*, Histoire Quantitative et développement de la Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, sous la direction de Pierre Lebrun, Académie Royale de Belgique, 1<sup>ère</sup> série, Tome III, volume 1, Bruxelles, 561 p.
- EGGERICKX T., POULAIN M. et KESTELOOT C., 2002, *La population allochtone en Belgique*, Monographie 3 du Recensement Général de la Population au 1<sup>er</sup> mars 1991, INS-SSTC, Bruxelles, 259 p.
- Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, Ministère de l'Intérieur, 3 tomes, Bruxelles, 1846.
- FRENNET-DE KEYSER A., 2004, « L'immigration marocaine en Belgique », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction d'A. Morelli, Bruxelles, pp. 329-354.
- GRIMMEAU J.-P., 2004, « Vagues d'immigration et localisation des étrangers en Belgique », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction d'A. Morelli, Bruxelles, pp. 109-121.
- JACQUEMYS G., 1938, « La main-d'œuvre dans les mines », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°3, pp. 481-505.
- JULIN A. et LESOIR E., 1943, « Les facteurs moraux et matériels du recul de la natalité », *Revue de l'Institut International de Statistique*, n° 1-2, 3-4, pp. 113-146.
- LEBOUTTE R., 1997, *Vie et mort des bassins industriels en Europe, 1750-2000*, Paris et Montréal.
- LEBOUTTE R., 2001, « Des travailleurs étrangers aux citoyens européens. Mobilité et migrations dans les bassins industriels en Europe aux 19<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> siècles », *Les populations des bassins d'industries lourdes*, sous la direction de T. Eggerickx, *Espace, Populations, Sociétés*, 3, pp. 243-258.
- LE MOUVEMENT SOCIAL, 1939.
- LORIAUX F., 2000, *Enfants-Machines. Histoire du travail des enfants en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, CARHOP, s.l., 125 p.
- MELNYK M., 1951, *Les ouvriers étrangers en Belgique*, Louvain, 183 p.

- MORELLI A., 2004, « L'immigration italienne en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction d'A. Morelli, Bruxelles, pp. 201-214.
- NOIREL G., 1986, *Les ouvriers dans la société française. XIXe-XXe siècle*, Points-Histoire, Éditions du Seuil, Paris, 317 p.
- OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE, 1941, *Statistique des étrangers. 15 septembre 1939*, Ministère des Affaires Économiques, Bruxelles, 70 p.
- LE PROGRES SOCIAL « Le problème des travailleurs étrangers », 1939, n°50, mai, 201 p.
- LA REVUE DU TRAVAIL, 1920, novembre.
- Recensements de la population de 1900, 1910, 1920 et 1930.
- SARTORIUS F., 2004, « Les Allemands en Belgique », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction d'A. Morelli, Bruxelles, pp. 173-192.
- STENGERS J., 2004, « L'immigration de 1830 à 1914 : données chiffrées », dans *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction d'A. Morelli, Bruxelles, pp. 97-108.